



Environnement
Canada
Service canadien
de la faune

Environment
Canada
Canadian Wildlife
Service

Dès 1999...

La grenaille non toxique est exigée pour chasser la plupart des oiseaux migrateurs considérés comme gibier

La grenaille de plomb est toxique pour les espèces sauvages et l'environnement.

Environnement Canada respecte les droits des peuples autochtones par l'entremise de divers accords, notamment les ententes sur le règlement des revendications territoriales. Toutefois, les effets nuisibles du plomb sur la sauvagine et ses prédateurs sont les mêmes quel que soit le chasseur. Avec votre aide et celle de tous les peuples autochtones, les chasseurs peuvent œuvrer ensemble à la création d'un environnement plus sain pour toutes les espèces sauvages.

À compter du 1^{er} septembre 1999, la grenaille non toxique sera obligatoire pour chasser la plupart des oiseaux migrateurs considérés comme gibier dans toutes les régions du Canada.

Dans les réserves nationales de faune, les chasseurs doivent déjà utiliser de la grenaille non toxique pour TOUS les types de chasse, y compris la chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier et aux autres espèces de gibier, telles le lapin et la gélinotte.

L'utilisation des types suivants de grenailles non toxiques a été approuvée au Canada :

Grenaille de bismuth
Grenaille d'acier
Grenaille d'étain

Grenaille de tungstène-fer
Grenaille à matrice de tungstène
Grenaille de tungstène-polymère

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec l'agent de protection de la faune de votre région ou, si vous avez accès à l'Internet, vous pouvez visiter notre site à l'adresse suivante :
<http://www.ec.gc.ca/cws-scf/pub/hunting/nontoxique.html>



Canada